



Chaque mois, une anecdote sur Janville-en-Beauce !

Un droit coutumier qui rythme le quotidien (1^{re} partie)

Au mois de mars, nous avons évoqué la manière dont les coutumes locales avaient été couchées par écrit au XVI^e siècle, puis amendées. Pour connaître le détail de celles en usage à Janville jusqu'à la Révolution, il suffit de consulter l'édition imprimée en 1780 à partir de la compilation faite par Robert-Joseph Pothier. Elle est accessible en ligne sur Gallica¹. Professeur de droit français, Pothier livre un énorme travail (de 900 pages) sur les statuts réels et personnels, les règles à observer relatives à la forme des actes juridiques, et plus généralement le « droit municipal » (c'est le terme qu'il emploie) sur les personnes (leur vie civile), les choses (les meubles et immeubles) et les actions (réelles ou personnelles). La première partie concerne les fiefs et survivances féodales, et la seconde les cens et redevances seigneuriales. Plusieurs chapitres traitent, par exemple, des bêtes égarées ou mortes (« épaves ») qui seraient découvertes par un individu. Ce dernier a obligation de le signaler au siège du bailliage de Janville et au desservant de l'église Saint-Étienne, qui alors « proclamera [cette découverte] par trois divers dimanches au prosnes de la grande messe parochiale. [...] Si celui à qui appartient l'espave s'aparoist dans les quarante jours, à compter du jour du premier cri fait solemnellement [à la messe], elle lui sera rendue, mais [le propriétaire qui se sera ainsi manifesté devra payer au découvreur] les nourritures et frais faits en la garde et proclamation d'icelle ». Si personne ne se manifeste à l'issue des 40 jours, la bête sera de droit remise au seigneur justicier du lieu où elle a été trouvée, pour être vendue par adjudication. Le découvreur recevra alors, au titre de dédommagement, le tiers du produit de la vente. Parmi les privilèges seigneuriaux qui seront très fortement dénoncés par les cahiers de doléance au moment de la Révolution, et supprimés par celle-ci, figure en bonne place le droit de pigeonnier. De ce point de vue, même les seigneurs possessionnés dans le Janvillois ne sont pas égaux : un seigneur jouissant de la haute justice sur ses terres peut établir un colombier à pied avec étage et boulines en nombre illimité jusqu'au rez-de-chaussée, tandis que le seigneur non haut-justicier mais possédant au moins 100 arpents de terre labourable doit se contenter d'une volièrre à pigeons sans trappe (mais pouvant avoir jusqu'à 200 boulines – soit une proportion de 2 boulines par arpent), et le seigneur non haut-justicier moins bien loti, car possédant moins de 100 arpents de terre, d'un petit colombier à pied et sans boulines. Si ces dispositions de droit coutumier ne manquent pas de logique (réguler et limiter le nombre de pigeons), elles introduisent une inégalité entre sujets vivement ressentie par ceux — c'est-à-dire la presque totalité des Janvillois — pour qui la possession de pigeons est interdite et sévèrement punie. Illustration : *Terrine en faïence à forme de pigeon, vers 1750*



¹ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2098803/f3.item.textelimage> [Coutumes des duché, bailliage et prévôté d'Orléans et ressort d'iceux].

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE Contact : mairie@janville-en-beauce.fr

Publication de la mairie de Janville-en-Beauce à 1000 exemplaires

Directeur de Publication : M. Stéphane MAGUET



Allaines-Mervilliers

Janville

Le Puiset

Le petit Janvillois

Edition Juillet-Août 2023

FETE DE LA MADELEINE

LE PUISET



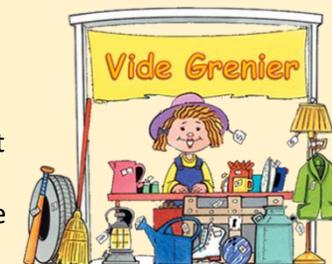
Samedi 22 Juillet :



Fête Foraine – Buvette organisée par l'Amicale des Pompiers
21h00 : Spectacle gratuit, place de la Mare au Levant : « Les Etinc'elles » Cabaret danses et chants (durée : 1h30)

Dimanche 23 Juillet :

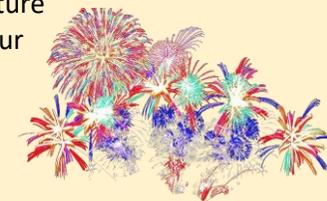
De 6h30 à 18h30 : Vide grenier. Inscription au 06.83.04.44.50, par SMS de préférence. L'emplacement étant gratuit, nous limitons chaque place à 3 mètres linéaires. Merci de vous munir d'un sac poubelle afin de laisser le site propre.



Animations : 15h00-17h30 : Show de pole dance acrobatique par l'association « Stelliana Dance » et initiation à la pole dance GRATUIT.



Fête foraine : grand manège enfants, trampolines, structure gonflable, tirs et jeu de pièces. Buvette et restauration sur place organisée par l'Amicale des Pompiers
21h15 : Distribution de lampions à la mairie suivie de la retraite aux flambeaux avec l'harmonie d'Angerville
22h30 : Feu d'artifice musical sur la place du château



Le passage de la balayeuse est prévu :

le **lundi 3 juillet** dans la commune déléguée du Puiset
le **jeudi 6 juillet** dans la commune déléguée de Janville
le **mardi 1^{er} août** dans la commune déléguée d'Allaines-Mervilliers
le **jeudi 3 août** dans la commune déléguée de Janville



Cérémonie du 14 Juillet

10 h 45 : Revue des sapeurs-pompiers au **Stade Gaston-Jeanot**
(près de la piscine), 12 Avenue Justin-Clichy

11 h 15 : **Salle Jean-Claude Drouot – Espace Thierry-La-Fronde**

- Remise de médaille d'honneur
- Remise du Prix Nabor et Jules Viollette
- Remise de diplômes et médailles aux pompiers
- Remise d'un dictionnaire aux élèves de Janville-en-Beauce entrant en 6^{ème}
- Récompenses des maisons fleuries
- Accueil des Mamans de l'année

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie



MEDIATHEQUE DE JANVILLE-EN-BEAUCE – 02-37-90-16-35

Sera ouverte tout l'été au public : mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h au lieu de 16h à 18h, les mercredi et samedi aux horaires habituelles
Du 1^{er} au 31 juillet : concours de photographie sur le thème « Ombre et Lumière (inscription limitée aux habitants de Janville en Beauce)
Les mercredis d'été : 14h30 à 16h30 : tous au parc avec des paniers de livres à emporter
Du 16 au 31 août : ouverture au public du travail de Géraldine sur sa sculpture « La femme de la Mangrove »



PETIT RAPPEL

Conformément à l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir du 03/09/2002



TONDEUSE ET BRICOLAGE

Jours ouvrables : 8h30/12h et 14h30/19h30
Samedi : 9h/12h et 15h/19h
Dimanche et jours fériés : 10h/12h
Les bruits ou tapage diurnes ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont sanctionnables.

Animations à la Librairie « Une page à écrire »

Mardi 4 juillet : librairie fermée pour cause d'inventaire

Samedi 8 juillet : de 10h à 12h : atelier dentelle de papier : 22 €

Mercredi 19 juillet : de 15h à 17h : atelier gommettes, participation libre, à partir de 2 ans

Samedi 22 juillet : de 10h à 12h : atelier créations d'animaux en papier, participation libre, à partir de 8 ans

Samedi 29 juillet : à 15h : rendez-vous des lecteurs

Fermeture de la librairie pour congés : du 1^{er} au 21 août

Plus d'infos sur : <https://www.unepageaerecrire.fr/evenements/>



Face à l'interdiction d'arroser nos jardinières de fleurs sur la commune de Janville-en-Beauce suite à un arrêté préfectoral, la municipalité invite les habitants, commerces et restaurants à verser leurs eaux de récupération non polluées (eau de seaux de glace, fonds de carafe, eau de lavage des légumes par exemple...) dans les jardinières et massifs floraux les plus proches de chez vous afin que notre village reste agréable et que notre investissement floral ne soit pas perdu. **UN GRAND MERCI !**



LES TRICOTEUSES DU VENDREDI DE JANVILLE-EN-BEAUCE

Remercient de tout cœur toutes les personnes qui, par leurs achats et par leurs dons, ont participé à leur expo-vente lors de la journée mondiale du tricot du 10 juin, et ont ainsi permis de verser la somme de 400 € à l'association ROSE-UP (soutien et accompagnement des femmes atteintes de cancers)

Restaurant Les Sabots d'Or

Soirée Moules Frites

Les vendredis 7 et 21 juillet 2022

Menu à 27.50 €

Réservation : 02.37.90.00.11



Partez sereins en vacances et bénéficiez d'une surveillance régulière et gratuite de votre domicile. Inscription et renseignements auprès de la Gendarmerie



Cinémobile à Toury

Dimanche 23 juillet : 16h : Elémentaire
18h : Wahou ! - 20h30 : L'improbable

JANVILLE (28)



Samedi 9 Septembre

Espace Thierry la Fronde - 20 h 00

Ouverture des portes à 18 h 30

Organisé par le comité des fêtes

Bons d'achat d'Intermarché et Carrefour
1000 € - 400 € - 300 € - 200 € - 130 € - 120 € etc...
Flash : 100 € pour chaque couleur
Bingo : 150 € - 50 € - 20 €
Partie spéciale: 500 €



Réservation au 06.72.94.33.67/ 06.07.80.45.17

Formule à 35 € : 1 planche de 12 adultes + 1 planche de 6 enfants
+ 2 bingos + 2 tickets flash de chaque couleur
Tarifs adultes s/s formule : 4 € le carton - 16 € les 5 - 24 € les 8 - 32 € les 11
Tarifs enfants et Bingo : 2 € le carton - 10 € les 6
Tarif Flash: 10 euros les 3 couleurs

Sandwichs-Pâtisseries-Buvette
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler en cas de crise sanitaire ou d'intempéries
Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

"Amoureuse des Mangroves"

présentée par l'artiste
Géraldine Chansard
et la réalisatrice
Pauline Dupin

Du 16 septembre au 16 décembre 2023

02 37 90 16 35 - 16 rue du Cheval Bardé - 28310 - Janville-en-Beauce
Horaires d'ouverture : Mardi, Jeudi, Vendredi: 18h à 19h - Mercredi: 9h30 à 12h-14h à 18h - Samedi: 9h30 à 12h-14h à 17h